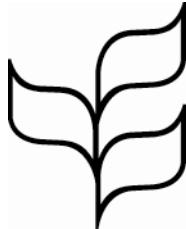




CBD



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/9/14/Rev.1\*  
24 avril 2008

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION

#### SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion

Bonn, 19-30 mai 2008

Point 3.7 de l'ordre du jour provisoire\*\*

### APPLICATION DE LA CONVENTION ET DE SON PLAN STRATÉGIQUE

*Note révisée du Secrétaire exécutif*

#### I. INTRODUCTION

1. Comme il est indiqué dans le chapeau du paragraphe 4 de l'article 23 de la Convention sur la diversité biologique, le principal but de la Conférence des Parties est d'examiner l'application de la Convention. Au paragraphe 23 de sa décision VII/30, la Conférence des Parties a décidé d'accorder le temps nécessaire, dans les réunions à venir, pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique et les résultats obtenus dans la poursuite de l'objectif de 2010, et cela est reflété dans le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties jusqu'en 2010 (décision VII/31). Dans la décision VII/30 également, la Conférence des Parties a constitué un Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, afin d'aider la Conférence des Parties à maintenir à l'étude l'application de la Convention.

2. Un aperçu général de « l'application de la Convention et de son plan stratégique et des progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010 » a été préparé pour la première réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (UNEP/CBD/WGRI/1/2), et résumé pour la réunion ultérieure de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/8/15). Compte tenu des recommandations du Groupe de travail, la Conférence des Parties, dans sa décision VIII/8, a décidé d'effectuer un examen approfondi des objectifs 2 et 3 du plan stratégique, devant être mené par le Groupe de travail à sa deuxième réunion. Lors de sa huitième réunion également, la Conférence des Parties a recommandé que des réunions régionales et/ou infrarégionales soient convoquées en vue de débattre des expériences nationales dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et de l'intégration des questions touchant la diversité biologique aux secteurs pertinents, y compris l'examen des obstacles et des voies et moyens de surmonter ces obstacles. (décision VIII/8, paragraphe 6).

\* Mis à jour pour inclure les résultats de l'atelier sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique pour l'Amérique du Sud, Rio Branco, Brésil, 31 mars – 4 avril 2008

\*\* UNEP/CBD/COP/9/1.

/...

3. Le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention a préparé à sa deuxième réunion un projet de décision (UNEP/CBD/COP/4, annexe) comprenant des orientations consolidées relatives aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et aux domaines prioritaires pour le renforcement des capacités, l'accès aux technologies et le transfert de technologie. Ce projet de décision figure également dans la compilation des projets de décision préparée pour la neuvième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/9/1/Add.2). La Conférence des Parties pourra souhaiter adopter le projet de décision, conformément au paragraphe 1 a) de la recommandation 2/1 du Groupe de travail.

4. Le Groupe de travail a aussi recommandé que la Conférence des Parties :

- a) envisage d'élaborer un cadre d'options pour la mobilisation de ressources humaines et technologiques à l'échelon national, en se fondant sur les instruments, initiatives et expériences existants et en les prenant pleinement en compte (recommandation 2/1, paragraphe 1 b)); et
- b) envisage la continuation du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention en tenant compte de l'importance de réaliser des progrès dans l'application de la Convention (recommandation 2/1 paragraphe 1c)).

S'agissant du futur calendrier des réunions, cette deuxième question se rapporte non seulement à ce point de l'ordre du jour, mais aussi au point 4.14 (Fonctionnement de la Convention).

5. Dans la même recommandation, le Groupe de travail a prié le Secrétaire exécutif d'inviter les Parties à communiquer leurs points de vue sur la révision du plan stratégique au-delà de 2010 et de préparer un rapport à l'intention de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, en tenant compte également des points de vue exprimés par les Parties à la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention. Ce rapport est présenté sous la cote du document UNEP/CBD/COP/9/14/Add.1.

6. Le présent document renferme un aperçu général de la mise en œuvre du plan stratégique de la Convention (partie II) et des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 (partie III). Il donne suite à l'analyse préparée pour la deuxième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité et la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention<sup>1/</sup>, en particulier le résumé des conclusions de l'examen approfondi mené par le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention à sa deuxième réunion (qui figure dans la partie II. A ci-dessous), et une mise à jour des informations à la lumière de renseignements plus récents, dont ceux qui ont été fournis à la suite des ateliers régionaux et infrarégionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de cette dernière (partie II. B ci-dessous).

## II. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

7. L'évaluation des progrès réalisés dans la poursuite des buts et des objectifs du plan stratégique préparée pour la première réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (UNEP/CBD/WGRI/1/2) a conclu que d'assez bon progrès avaient été accomplis dans la poursuite de l'objectif 1 (la Convention joue son rôle de leader sur des questions de diversité biologique au niveau international) et que les progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif 4 (on comprend mieux l'importance de la diversité biologique et de la Convention) étaient inégaux. Par contre, compte tenu du peu de progrès réalisés vers les objectifs 2 (les Parties sont dotées d'une capacité accrue dans le domaine financier, humain, scientifique, technique et technologique aux fins de mise en œuvre de la Convention) et 3 (les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'introduction des questions relatives à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace pour la concrétisation des objectifs de la Convention), le Groupe de travail a recommandé qu'un examen

---

<sup>1/</sup> Voir UNEP.CBD/WGRI/2/2, UNEP.CBD/WGRI/2/2/Add.2 et les documents de référence qui y sont mentionnés.

approfondi soit effectué. Un résumé de l'examen approfondi des objectifs 2 et 3 est présenté dans la section A ci-dessous.

8. Les ateliers régionaux et infrarégionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de la biodiversité tenus à ce jour indiquent que des progrès ont été accomplis dans ces domaines, en particulier au cours des dernières années. On trouvera dans la section B un résumé des conclusions de ces ateliers.

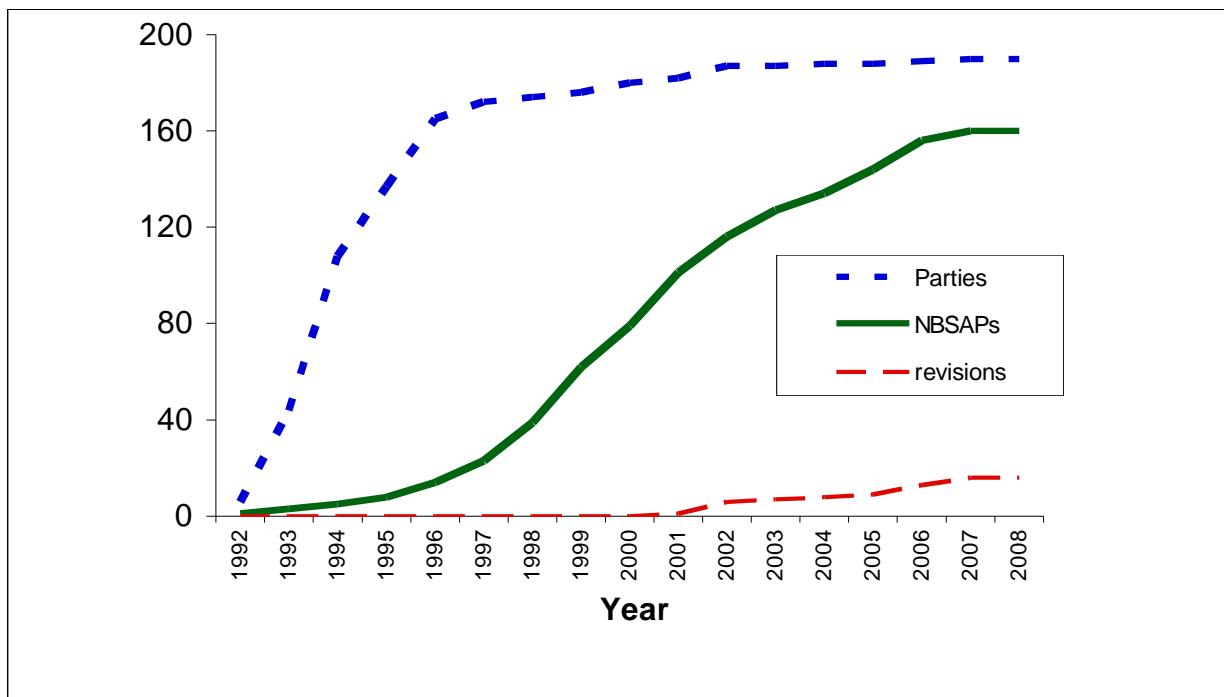
#### A. *Résumé de l'examen approfondi des objectifs 2 et 3 du plan stratégique*

9. Dans sa recommandation 2/1, le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention a recommandé que la Conférence des Parties prenne note de l'état de l'application des objectifs 2 et 3 du plan stratégique, présenté dans les paragraphes a) à p) du résumé de la note du Secrétaire exécutif sur l'état de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique (UNEP/CBD/WG-RI/2/2). Cette information est reprise ci-dessous, accompagnée de statistiques actualisées au 24 avril 2008 dans les paragraphes a) et b) et d'autres mises à jour indiquées par des astérisques (\*), à la lumière des informations obtenues à la suite des ateliers régionaux et infrarégionaux sur les stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique (voir la partie II.B pour de plus amples renseignements).

a) Cent soixante Parties (84 pour cent du total) ont finalisé leurs stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique ou instruments équivalents. Dix-sept Parties ont informé le Secrétariat que leurs stratégies et plan d'action nationaux étaient en cours d'élaboration. Treize Parties n'en ont pas encore élaboré ni initié le processus pour ce faire, ou n'ont pas informé le Secrétariat qu'ils l'ont fait (voir annexe à la présente note);

b) Dix-huit Parties ont révisé leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et quatorze autres sont en train de les réviser. Les révisions sont destinées à identifier de nouveaux obstacles et à y répondre, et à suivre les récentes lignes directrices de la Conférence des Parties. Certaines Parties ont formulé des stratégies et/ou plans d'action au niveau infranational;

**Figure 1: Etat de la préparation et révision des stratégies et plans d'action nationaux (avril 2008)**



c) Bien que les consultations auprès des parties prenantes aient constitué une partie importante de l'élaboration de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique,

l'éventail de parties prenantes impliquées n'est souvent pas suffisant pour garantir une appropriation effective de la stratégie ou du plan ou pour assurer l'intégration de la diversité biologique au-delà de la communauté environnementale;

d) Quoique la plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique comportent des buts et des objectifs, la majorité d'entre eux ne sont pas quantitatifs et ne répondent pas directement à l'objectif de 2010 pour la diversité biologique ou à d'autres objectifs de la Convention. Cela est dû en partie au fait que la majorité des stratégies et plans d'action nationaux ont été formulés avant que la Convention sur la diversité biologique fixe des objectifs;

e) De même, la plupart des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ne font mention ni de l'approche par écosystème, ni de tous les programmes de travail et questions thématiques pertinents de la Convention. Cependant, certaines des stratégies et plans d'actions élaborés plus récemment incorporent l'approche par écosystème\*;

f) La majorité des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique comportent des plans d'action. Toutefois, ceux-ci ont souvent tendance à être axés sur des projets plutôt que sur les questions fondamentales qu'il importe d'aborder pour atteindre les objectifs de la Convention. Peu d'entre eux précisent des sources de financement intérieures;

g) Un grand nombre de stratégies et plans d'action nationaux n'ont pas de programmes de communication efficaces;

h) La majorité des pays ont pris des mesures visant à intégrer la diversité biologique dans les politiques, plans et programmes sectoriels et intersectoriels, avec plus d'efficacité dans certains secteurs sans doute (foresterie, tourisme, etc.) que d'autres. Son intégration dans les stratégies nationales de développement et d'atténuation de la pauvreté et dans d'autres processus de planification plus amples semble en général faible. Des progrès importants ont cependant été accomplis à cet égard au cours des dernières années\*;

i) La plupart des pays ont identifié des priorités pour la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, bien que peu d'entre eux aient indiqué dans leurs rapports nationaux s'ils avaient été mis en œuvre et dans quelle mesure. Dans certains cas, des pays qui ont établi des rapports complets sur la mise en œuvre ne les mettent pas systématiquement à la disposition du Secrétariat;

j) Les rapports des Parties indiquent que les obstacles les plus généralisés à l'application de la Convention sont « le manque de ressources financières, humaines et techniques » et « l'absence de mesures d'incitations économiques ». Les articles 7, 12, 8 h) et 8 a-e) seraient les dispositions les plus limitées par l'insuffisance de ressources;

k) Bien que presque tous les pays indiquent qu'ils fournissent un certain appui financier ou des incitations à des activités nationales destinées à réaliser les objectifs de la Convention, les compressions budgétaires représentent un sérieux problème pour certains d'entre eux. On constate de nombreux cas de contributions privées et de ressources générées par des mesures fiscales, mais, dans l'ensemble, les ressources au niveau national et international sont limitées;

l) Plusieurs pays ont commencé à introduire des mécanismes financiers innovants tels que le paiement de services écologiques, mais, en général, ceux-ci n'ont pas encore produit de financement durable. Environ un tiers des pays qui ont fait rapport ont adopté un statut d'exonération fiscale pour les donations liées à la diversité biologique;

m) La plupart des pays n'ont pas de dispositif en place pour assurer le suivi de l'appui financier dans leur pays, et seulement un cinquième d'entre eux ont analysé comment leur budget national (y compris l'aide publique au développement) soutient les activités nationales relatives à la diversité biologique;

n) Les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indiquent qu'environ 9 milliards de \$EU d'aide ont été fournis par les bailleurs de fonds pour la

diversité biologique pour la période 1998-2005. On ne discerne aucune tendance à long terme plus précise de l'aide bilatérale;

o) Bien que des résultats positifs soient obtenus dans certaines activités, dans l'ensemble, le transfert de technologie et la coopération au titre de la Convention semblent avoir été très limités;

p) Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'échange d'information et la coopération scientifique et technique en général. Cependant, le rôle principal du mécanisme d'échange, qui est de soutenir une telle coopération, doit être développé plus avant. Environ cinquante pour cent des Parties ont élaboré un mécanisme d'échange national;

***B. Résumé des conclusions des ateliers sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de celle-ci***

10. En application de la décision VIII/8, le Secrétariat organise, en coopération avec les pays hôtes, les bailleurs de fonds et les organisations partenaires, une série d'ateliers régionaux et infrarégionaux de création de capacités en matière de stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique et l'intégration de celle-ci. Les ateliers seront tenus tout au long de 2008, dans l'optique indiquée dans le document d'information UNEP/CBD/WGRI/2/INF/2 présenté à la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention. Cinq ateliers auront lieu avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties. La présente section est basée sur les conclusions des quatre premiers ateliers, pour l'Asie du Sud, l'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est (Singapour, janvier 2008), l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est (Afrique du Sud, 4-7 février 2008), la Méso-Amérique (Mexique, 26-27 mars 2008) et l'Amérique du Sud (Brésil, 31 mars au 4 avril 2008). Cinquante-quatre Parties au total ont participé à ces quatre ateliers. Des informations relatives à un autre atelier pour l'Europe (Allemagne, 26-30 avril 2008) ainsi qu'à des ateliers qui sont prévus après la neuvième réunion de la Conférence des Parties seront incluses au fur et à mesure que la présente synthèse est mise à jour, et diffusées sur le site web consacré aux ateliers.<sup>2/</sup> Des renseignements sur des ateliers particuliers tels que celui qui a trait à l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs relatifs à la diversité biologique et leur intégration dans les stratégies et les plans d'action nationaux en la matière, qui a eu lieu à Rome, le 16 février 2008, seront aussi mis à disposition sur le site Web.

11. Ont participé aux ateliers des responsables de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique désignés par les correspondants nationaux de la Convention, ainsi que des experts dans les domaines de l'intégration de la diversité biologique, de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public. Aux trois ateliers tenus jusqu'à présent, les participants ont accueilli favorablement la possibilité de discuter, pour la première fois aux réunions de la Convention, des progrès accomplis dans l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux et de l'intégration de la diversité biologique, et d'échanger des expériences entre pays dans les régions et sous-régions respectives. Des évaluations ont été effectuées à la fin de chaque atelier et celles-ci se sont avérées très positives dans l'ensemble.

12. Outre la création de capacités par l'apprentissage et la formation réciproques, les ateliers ont fourni des informations sur l'état d'avancement des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et sur l'intégration de celle-ci qui complètent et actualisent l'étude théorique présentée à la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (voir UNEP/CBD/WGRI/2/2 et les documents qui y sont mentionnés). Les principales conclusions des quatre premiers ateliers sont présentées dans les paragraphes ci-après :

a) Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ont fourni un cadre utile à l'application de la Convention au niveau national. Bien que de nombreux pays soient déjà dotés de lois et de programmes relatifs à la conservation avant l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique, la plupart d'entre eux ont trouvé que les stratégies et plans d'action nationaux fournissent un cadre utile à la prise d'un plus grand éventail de mesures qui correspondent aux trois objectifs de la

Convention. Dans maints pays, les stratégies et plans d'action pour la diversité biologique ont encouragé l'élaboration de lois et de programmes additionnels et ont catalysé l'action dans des domaines plus divers, notamment : les espèces exotiques envahissantes (au-delà de celles qui sont déjà visées par les services de protection des espèces végétales dans les secteurs de l'agriculture et des forêts); l'utilisation durable; les mesures d'incitation; la protection des savoirs traditionnels; l'accès et le partage des avantages; la prévention des risques biotechnologiques; et la diversité biologique agricole. Les stratégies et plans d'action nationaux plus récents traitent aussi de questions additionnelles, par exemple en Asie : la liaison d'aires protégées grâce à des couloirs écologiques (Bhoutan), les changements climatiques (Japon, Thaïlande), les effets sur la diversité biologique d'autres pays causés par les importations d'aliments et de bois d'œuvre (Japon), la grippe aviaire, les biocombustibles et les mesures d'incitation (Thaïlande);

b) Les stratégies et les plans d'action nationaux pour la diversité biologique les plus récemment formulés ont tendance à être plus stratégiques que leur première génération et mettent plus l'accent sur l'intégration de la diversité biologique. Il semble donc y avoir une évolution dans le champ d'application et l'axe stratégique des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Quoiqu'un grand nombre des stratégies et plans d'action nationaux initiaux aient inclus des listes d'activités et de propositions de projet (en grande partie non financées), les stratégies et plans d'action nationaux plus récents font une plus large place aux changements institutionnels et d'orientation essentiels nécessaires pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Certains d'entre eux accordent aussi plus d'importance au renforcement des capacités et aux arrangements institutionnels (Thaïlande, Indonésie). Certains nouveaux plans comprennent des buts et des objectifs (Indonésie, Philippines, Chine). Cependant, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique dotés d'objectifs quantitatifs ou d'objectifs qui sont étroitement liés à l'objectif de 2010 pour la diversité biologique (par ex. Brésil, Afrique du Sud) demeurent minoritaires;

c) Comme il a été souligné lors de l'atelier africain, les stratégies et les plans d'action nationaux pour la diversité biologique doivent refléter les objectifs nationaux plus amples concernant le développement et l'environnement. Par exemple, la stratégie et le plan d'action namibiens pour la diversité biologique sont destinés à contribuer au développement national et à Vision 2030, et ceux de Madagascar ont été actualisés afin de les aligner sur les priorités du Plan d'action pour Madagascar, qui énonce la mission générale du gouvernement. Dans l'ensemble, les stratégies et plans d'action plus récents pour la diversité biologique ont tendance à être plus étroitement liés au cycle des processus de planification nationaux, tels que les plans quinquennaux (Indonésie, Malaisie, Thaïlande), les plans de réduction de la pauvreté (Cambodge, Madagascar, Viet Nam), le cadre de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (Cambodge), les plans directeurs des ministères sectoriels (Cambodge) et les plans de développement (Namibie, Philippines);

d) On relève trois principaux types ou approches d'intégration : l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs économiques ; son intégration dans les politiques et les stratégies sectorielles (finances, développement national, élimination de la pauvreté); et son intégration dans l'aménagement du territoire, en particulier aux niveaux des provinces, des états et des municipalités. Il semblerait qu'en Asie, des progrès positifs et importants ont été accomplis à ce jour dans certains ministères sectoriels tels que l'agriculture, la foresterie et le tourisme et que des possibilités se présentent d'intégrer la diversité biologique dans d'autres secteurs, tels que la santé et l'éducation. Par contre, moins d'attention a été accordée à son intégration dans les politiques et les stratégies intersectorielles (bien que, comme il a été mentionné ci-dessus, celle-ci soit plus avancée dans les stratégies et plans d'action nationaux plus récents).

e) Les possibilités d'intégrer la diversité biologique dans l'aménagement du territoire sont importantes. Le Brésil a amorcé des processus de zonage écologique et économique à des échelons multiples (fédéral, état, municipal d'Acre, bassin fluvial). L'Afrique du Sud a réalisé une évaluation spatiale de la diversité biologique et intègre celle-ci dans l'aménagement du territoire et le développement économique des provinces du Nord-Ouest et du Cap-Occidental (Afrique du Sud);

f) Les stratégies et plans d'action nationaux plus récents ont tendance à appuyer davantage la planification de la diversité biologique au niveau infranational (état/province et local/district). Dans certains pays, cette approche concorde avec des programmes de décentralisation et/ou d'autonomie régionale accrue (Indonésie, Chine, Pakistan). Certains pays fédéraux ont encouragé la formulation de stratégies et plans d'action pour la diversité biologique au niveau des états ou provinces (par exemple l'Inde qui a 71 stratégies et plans d'action pour la diversité biologique aux niveaux local, des états, écorégional ou thématique; le Mexique, où des stratégies pour la diversité biologique ont été adoptées par les états de Michoacán et de Morales et sont en cours d'élaboration pour 8 autres états). Par ailleurs, le Pérou a formulé 17 stratégies régionales pour la biodiversité comme instruments de planification de la diversité biologique. L'Ouganda a privilégié la mise en œuvre au niveau des districts;

g) L'intégration de la diversité biologique dans les autres secteurs est plus facile si la stratégie et le plan d'action sont élaborés dès le départ de manière vraiment intersectorielle (Maldives, par exemple). Elle peut aussi être facilitée lorsque le processus est dirigé par un organisme autre que le Ministère de l'Environnement. En Indonésie, par exemple, c'est l'autorité responsable de l'aménagement du territoire (BAPPENAS) qui a dirigé la formulation de la stratégie et du plan d'action nationaux pour la diversité biologique, ce qui a facilité par la suite leur incorporation au Plan de développement à moyen terme. D'autres exemples intéressants sont l'intégration de la diversité biologique dans la planification des districts dans le district de Senoi, Madhra Predesh, en Inde, son intégration dans le Plan national d'aménagement du territoire en Malaisie péninsulaire et son intégration dans la planification urbaine à Singapour;

h) La nécessité d'une large participation des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique est bien comprise. La participation des communautés autochtones et locales est essentielle. En Afrique australe, l'accent est mis sur la gestion collective des ressources naturelles (Namibie). Au Mexique et en Amérique centrale, on constate de nombreux exemples concluants de gestion forestière collective, un grand nombre d'entre eux étant liés au couloir écologique méso-américain. Les exemples de l'utilisation durable communautaire de la diversité biologique soutenue par les meilleures données scientifiques disponibles peuvent non seulement avoir un effet puissant sur la politique, mais aussi servir de modèle à d'autres. L'augmentation de leur envergure peut cependant être problématique;

i) L'emploi d'instruments économiques est considéré comme une approche importante – quoique peu utilisée – de l'intégration de la diversité biologique. On relève quelques exemples de paiement des services écologiques au Mexique et la Chine étudie les systèmes de « compensation écologique »;

j) Les mécanismes régionaux, tels que la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) jouent un rôle important de soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;

k) La nécessité d'une surveillance et d'une évaluation efficaces de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique a été soulignée aux ateliers et les stratégies et plans d'action plus récents ont tendance à insister davantage sur ces aspects ainsi qu'à une gestion évolutive. Le Cambodge, par exemple, dans sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la diversité biologique, analyse, dans le cas de chaque mesure, ce qui se passe lorsque celle-ci n'est pas mise en œuvre. L'emploi d'un cadre de travail comme celui qui figure dans l'annexe de la décision VIII/8 a été recommandé;

l) L'importance de la communication est largement reconnue, malgré le peu de programmes en place pour la mettre en pratique de façon efficace;

m) Quoique certains pays soient dotés d'un centre d'échange national (Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Pérou, Singapour, Thaïlande), les nœuds de ces centres sont en général peu développés. Le rôle du mécanisme d'échange qui consiste à faciliter la communication entre les parties prenantes et appuyer l'intégration est particulièrement limité.

## II. MESURES COMPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES

13. De nombreux pays ont élaboré des lignes directrices, du matériel de formation, des rapports sur l'exécution et les réussites qui pourraient être utiles à d'autres pays. Les participants à l'atelier se sont engagés à faire davantage pour partager l'information et les expériences à l'intérieur du pays et avec d'autres pays. Un grand nombre d'entre eux se sont engagés à préparer des affiches sur leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, qui seront exposées à la neuvième réunion de la Conférence des Parties, et à veiller à ce que leur quatrième rapport national soit établi à temps. Ils ont également appelé le Secrétariat et les organisations partenaires, y compris les organismes régionaux, ainsi que les Parties qui possèdent déjà des capacités dans ce domaine, à renforcer le rôle du mécanisme d'échange à cet égard et à fournir un appui afin de développer les nœuds nationaux de celui-ci. Jusqu'à présent en effet, le rôle de facilitation du mécanisme d'échange pour l'échange de cette information en vue de son utilisation plus ample demeure limité. La note du Secrétaire exécutif sur les propositions portant sur la mise en œuvre du plan stratégique du mécanisme du centre d'échange de la Convention (UNEP/CBD/COP/9/23) contient les propositions du Secrétariat pour accroître le rôle du mécanisme d'échange à cet égard.

14. La nécessité de poursuivre et d'augmenter l'appui du mécanisme de financement à l'élaboration, à l'actualisation et à la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris un appui aux études ou évaluations nationales le cas échéant, a été soulignée.

15. Le Secrétariat et les organisations partenaires ont aussi été priées de développer davantage le matériel de formation sur les méthodes d'élaboration et de mise à jour de stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et sur l'intégration en particulier. Un grand nombre de pays participants ont demandé que le programme d'ateliers soit prolongé afin de renforcer les capacités nationales par l'apprentissage et la formation synergiques. Les ateliers ont révélé l'existence d'une demande d'appui accru pour le développement des capacités et d'assistance technique de la part du Secrétariat et des organisations régionales et internationales.

## III. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF DE 2010.

16. Publiée en 2006, la deuxième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité rend compte de l'état et des tendances de la diversité biologique <sup>3/</sup> en utilisant les indicateurs identifiés par la Conférence des Parties (décisions VII/30 et VIII/15) <sup>4/</sup> et en s'appuyant sur les conclusions de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire.

---

<sup>3/</sup> Les tendances de la diversité biologique selon les indicateurs sont résumées dans le tableau 2.1 de la deuxième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-2), qui est disponible à l'adresse [www.cbd.int.gbo2](http://www.cbd.int.gbo2)

<sup>4/</sup> *Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs.* Publiée en 2006, la deuxième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité était le premier rapport sur les tendances actuelles de la diversité biologique appliquant les indicateurs contenus dans le cadre d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique (décisions VII/30 et VIII/15). Selon les données disponibles à l'époque, huit de ces indicateurs étaient considérés de bonne qualité. Depuis lors, le Partenariat pour les indicateurs de la diversité biologique en 2010 ([www.twentyten.net](http://www.twentyten.net)) a été lancé (aux marges de la deuxième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention) et la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'article 8j) et les dispositions connexes a examiné une liste d'indicateurs possibles contenue dans le rapport du Séminaire international d'experts sur les indicateurs propres aux peuples autochtones, la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs du millénaire pour le développement et a recommandé qu'au plus deux indicateurs supplémentaires sur l'état des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles soient sélectionnés pour inclusion dans le cadre de travail par le Groupe de travail spécial sur l'article 8j) et les dispositions connexes à sa sixième réunion. Les membres du Partenariat pour les indicateurs de la diversité biologique en 2010 poursuivent leurs travaux sur ces indicateurs, travaux qui sont nécessaires notamment sur le plan de la méthodologie et de la couverture des données (géographique et/ou temporelle), afin de fournir un tableau complet de l'évolution du rythme de perte de la diversité biologique dans la troisième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité.

17. Tous les indicateurs sauf un utilisés dans la deuxième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité montrent une tendance à la baisse de la diversité biologique, et comme l'indique les Perspectives, l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire a conclu que des mesures supplémentaires sans précédent seraient nécessaires pour atteindre l'objectif de 2010 à tous les niveaux. Cette deuxième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité comporte également une évaluation des perspectives de réalisation des 21 sous-objectifs du cadre d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs de 2010 pour la diversité biologique adoptés en vertu des décisions VII/30 et VIII/15<sup>5/</sup>. Cette évaluation fait apparaître des perspectives indécises; certains objectifs ont été considérés comme réalisables et d'autres probablement non réalisables avant 2010.

18. Bien qu'il ne soit pas pertinent ou possible à ce stade de faire une mise à jour exhaustive des évaluations fournies par la deuxième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité ou l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, les faits observés ne semblent indiquer aucun renversement ou ralentissement des tendances négatives décrites dans ces rapports. En fait, les indicateurs pour lesquels des données actualisées sont disponibles <sup>6/</sup> montrent que ces tendances négatives se poursuivent. Il semblerait par ailleurs que l'intensité d'un grand nombre des facteurs de perte de diversité biologique est en train d'augmenter : le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres études scientifiques récentes indiquent que les changements climatiques sont une plus grande menace pour la diversité biologique qu'au moment où l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire et la deuxième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité ont été élaborées; les rapports indiquent que l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes marins continue de se détériorer et les incitations de nombreux pays développés à une utilisation accrue des biocombustibles ont intensifié le problème du changement de l'occupation des sols. Néanmoins, certains pays prennent des mesures destinées à atténuer la perte de diversité biologique. En particulier, les efforts déployés pour améliorer le couvert, la représentativité et l'efficacité des aires protégées se poursuivent, bien que la superficie couverte par les aires marines protégées ne progresse toujours pas au même rythme.

19. Une mise à jour complète de l'état et des tendances de la diversité biologique et des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 paraîtra dans la troisième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité, qui est en cours de préparation conformément aux plans spécifiés dans la note du Secrétaire exécutif sur le sujet (UNEP/CBD/COP/9/15), en accord avec les orientations de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

---

<sup>5/</sup> Le tableau 4.1 de la deuxième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité montre les perspectives de réalisation des objectifs du cadre d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 2010.

<sup>6/</sup> Tendances de l'abondance et de la répartition d'espèces sélectionnées: Indice de la planète vivante (données de la 2<sup>ème</sup> édition des Perspectives mondiales de la biodiversité jusqu'à 2000, maintenant jusqu'à 2003). Empreinte écologique et concepts connexes : Empreinte écologique (avant jusqu'à 2000, maintenant jusqu'à 2003).

*Annexe*

**ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DE STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION  
NATIONAUX POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE OU D'INSTRUMENTS ÉQUIVALENTS  
AU 24 AVRIL 2008**

**A. Parties qui ont révisé leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique**

(Les dates se rapportent à l'achèvement de chaque stratégie et plan d'action)

1. Autriche (1998, 2005)
2. Bhoutan (1997, 2002)
3. Botswana (2005, 2007)
4. Brésil (2002, 2006)
5. Cuba (1997, 2006)
6. Communauté européenne (1998, 2006)
7. Finlande (1997, 2006)
8. Indonésie (1993, 2003)
9. Japon (1995, 2002, 2008)
10. Madagascar (2000, 2007)
11. Maroc (2002, 2004)
12. Pays-Bas (1995, 2001)
13. Philippines (1997, 2002)
14. Singapour (1992, 2002)
15. Suède (1995, 2006)
16. Thaïlande (1997, 2002)
17. Royaume-Uni (1994, 2006)
18. Vietnam (1994, 2007)

**B. Parties dont les stratégies et plans d'action nationaux sont en cours de révision**

(La date se rapporte aux stratégies et plans d'action existants)

1. Australie (1996)
2. Bahamas (1999)
3. Chine (1993)
4. Estonie (1999)
5. Guinée (2001)
6. Inde (1999)
7. Irlande (2002)
8. Liban (1998)
9. Nouvelle-Zélande (2000)
10. Qatar (2004)
11. Roumanie (1996)
12. Espagne (1999) \*stratégie seulement
13. Tunisie (1998)
14. Turkménistan (2002)

**C. Autres Parties qui ont achevé leurs stratégies et plans d'action nationaux**

(La date est celle de l'achèvement)

1. Albanie (1999)
2. Algérie (2005)
3. Angola (2006)
4. Argentine (2003)
5. Arménie (1999)
6. Azerbaïdjan (2004)
7. Bahreïn (2007)

8. Bangladesh (2006)
9. Barbade (2002)
10. Belarus (1997)
11. Belize (1998)
12. Belgique (2007)
13. Bénin (2002)
14. Bolivie (2001)
15. Burkina Faso (1998)
16. Bulgarie (2000) \*Plan d'action seulement
17. Burundi (2000)
18. Cambodge (2002)
19. Cameroun (1999)
20. Canada (1996)
21. Cap-Vert (1999)
22. République centrafricaine (2000)
23. Tchad (1999)
24. Chili (2003)
25. Colombie (2005)
26. Comores (2000)
27. Congo (2001)
28. Îles Cook (2001)
29. Costa Rica (1999)
30. Côte d'Ivoire (2002) \*Stratégie seulement
31. Croatie (1999)
32. République Tchèque (2005)
33. RD Congo (1999)
34. RDP de Corée (1998)
35. Danemark (1996)
36. Djibouti (2001)
37. Dominique (2000)
38. Equateur (2001)
39. Egypte (1998)
40. El Salvador (1999)
41. Erythrée (2000)
42. Ethiopie (2006)
43. Fidji (1997)
44. France (2004) \*Stratégie seulement
45. Gabon (1999)
46. Gambie (1999)
47. Géorgie (2005)
48. Allemagne (2007)
49. Ghana (2002) \*Stratégie seulement
50. Grenade (2000)
51. Guatemala (1999)
52. Guinée-Bissau (2006)
53. Guyana (1999)
54. Honduras (2001)
55. Hongrie (2004)
56. Iran (2006)
57. Jamaïque (2003)
58. Jordanie (2001)

/...

- |      |                                      |   |  |  |
|------|--------------------------------------|---|--|--|
| 59.  | Kazakhstan (1999)                    | 113.  | République arabe syrienne (2002)               |  |
| 60.  | Kenya (1999)                         | 114.  | Tadjikistan (2003)                             |  |
| 61.  | Kiribati (2006)                      | 115.  | L'ex-République yougoslave de Macédoine (2005) |  |
| 62.  | Kirghizistan (1998)                  | 116.  | Togo (2003)                                    |  |
| 63.  | RDP lao (2004)                       | 117.  | Tonga (2006)                                   |  |
| 64.  | Lettonie (2000)                      | 118.  | Trinité-et-Tobago (2001)                       |  |
| 65.  | Lesotho (2004)                       | 119.  | Ouganda (2002)                                 |  |
| 66.  | Libéria (2003)                       | 120.  | Ukraine (1998) *Stratégie seulement            |  |
| 67.  | Lituanie (1996)                      | 121.  | République-Unie de Tanzanie (2004)             |  |
| 68.  | Malawi (2006)                        | 122.  | Uruguay (1999)                                 |  |
| 69.  | Malaisie (1998)                      | 123.  | Ouzbékistan (1998)                             |  |
| 70.  | Maldives (2002)                      | 124.  | Venezuela (2001)                               |  |
| 71.  | Mali (2001)                          | 125.  | Vanuatu (1999)                                 |  |
| 72.  | Îles Marshall (2000)                 | 126.  | Yémen (2005)                                   |  |
| 73.  | Mauritanie (1999)                    | 127.  | Zambie (2003)                                  |  |
| 74.  | Maurice (2006)                       | 128.  | Zimbabwe (2000)                                |  |
| 75.  | Mexique (2000)                       | <b>D. Parties dont les premières stratégies et plans d'action nationaux sont en cours d'élaboration</b>                                       |  |  |
| 76.  | Micronésie, Etats fédérés de (2002)  | 1.  | Antigua-et-Barbuda                             |  |
| 77.  | Mongolie (1996)                      | 2.  | Bosnie-Herzégovine                             |  |
| 78.  | Mozambique (2001)                    | 3.  | République dominicaine                         |  |
| 79.  | Namibie (2002)                       | 4.  | Grèce  |  |
| 80.  | Népal (2002)                         | 5.  | Islande  |  |
| 81.  | Nicaragua (2001)                     | 6.  | Italie   |  |
| 82.  | Niger (1998)                         | 7.  | Israël   |  |
| 83.  | Nigeria (2006)                       | 8.  | Malte  |  |
| 84.  | Nioué (2001)                         | 9.  | Monaco   |  |
| 85.  | Norvège (2001)                       | 10.   | Myanmar  |  |
| 86.  | Oman (2001)                          | 11.   | Saint-Vincent-et-les Grenadines                |  |
| 87.  | Pakistan (1999)                      | 12.   | Arabie saoudite                                |  |
| 88.  | Palaos (2005)                        | 13.   | Îles Salomon                                   |  |
| 89.  | Panama (2000)                        | 14.   | Serbie   |  |
| 90.  | Papouasie-Nouvelle-Guinée (2007)     | 15.   | Timor-Leste                                    |  |
| 91.  | Paraguay (2003)                      | 16.   | Turquie  |  |
| 92.  | Pérou (2001)                         | 17.   | Tuvalu   |  |
| 93.  | Pologne (2003)                       | <b>E. Parties pour lesquelles aucune information sur l'état d'avancement de leurs stratégies et plans d'action nationaux n'est disponible</b> |  |  |
| 94.  | Portugal (2001)                      | 1.  | Afghanistan                                    |  |
| 95.  | République de Corée (1997)           | 2.  | Chypre   |  |
| 96.  | République de Moldova (2000)         | 3.  | Guinée équatoriale                             |  |
| 97.  | Fédération russe (2001)              | 4.  | Haïti  |  |
| 98.  | Rwanda (2003)                        | 5.  | Kuwait   |  |
| 99.  | Sainte-Lucie (2000)                  | 6.  | Jamahiriya arable libyenne                     |  |
| 100. | Samoa (2001)                         | 7.  | Liechtenstein                                  |  |
| 101. | Sao Tomé-et-Principe (2005)          | 8.  | Luxembourg                                     |  |
| 102. | Sénégal (1998)                       | 9.  | Monténégro                                     |  |
| 103. | Seychelles (1997)                    | 10.   | Nauru  |  |
| 104. | Sierra Leone (2003)                  | 11.   | Saint-Kitts-et-Nevis                           |  |
| 105. | Slovaquie (1998)                     | 12.   | San Marin                                      |  |
| 106. | Slovénie (2001)                      | 13.   | Emirats arabes unis                            |  |
| 107. | Afrique du Sud (2005)                | <br>----  |  |  |
| 108. | Sri Lanka (1998)                     |   |  |  |
| 109. | Soudan (2000)                        |   |  |  |
| 110. | Suriname (2006) *Stratégie seulement |   |  |  |
| 111. | Swaziland (2001)                     |   |  |  |
| 112. | Suisse (2006)                        |   |  |  |